

Les deux tranchants de la souveraineté



L'Empereur Otton III pendant le serment de fidélité des provinces – Évangélaire d'Otton III

1.

Coupez, hachez, sciez, tranchez, déracinez sans vergogne, et ne vous étonnez point de n'avoir face à votre pouvoir à la puissance illusoire qu'une foule, qu'une masse d'anonymes allant de-ci de-là au gré de leurs infortunes et de leurs envies. Ainsi est donc né l'individu « atomisé » : d'une volonté de créer un peuple soumis ! Nouveaux rois de pacotille d'un nouveau monde où l'autorité s'est dilué dans un tout *indifférencié*. Autorité, maître mot, qui ne recouvre plus désormais d'autre sens que celui décrivant les états d'âmes aussi divers que sont divers les délires psychotiques des « solitaires » autorisés, par la tyrannie utilitariste, en sous-main. Autorité : se donner « bonne raison », tel est le sens aujourd'hui partagé par la masse sans que rien ne semble plus pouvoir en faire un ensemble, une *cause commune*. Pourtant, si la survie de l'Europe est à ce point menacée, et elle l'est, il faudra bien que nous fassions la généalogie - que nous en fassions la dissection - du pouvoir qui petit à petit s'est dévêtu de l'autorité jusqu'à montrer aujourd'hui toute la nudité de son inconséquence !

2.

Depuis que les hommes furent déclarés pécheurs, le pouvoir s'est peu à peu soumis à la Loi de Dieu. Il en a perdu son *innocence*. Il est devenu redevable d'une caste de prêtres, tout d'abord chrétiens, puis « laïcs ». Les vertus viriles, le courage et l'héroïsme, qui furent en d'autres temps l'apanage de ceux qui incarnaient l'autorité, de ceux qui en faisaient une voie, qui en traçaient le sens, entrèrent de plus en plus en contradiction avec la féminité des principes chrétiens. Aujourd'hui, nos principes humanitaristes ne sont pas moins « chrétiens », pas moins *féminins*. Ils n'en sont que les conséquences. Du moins, est-ce une façon d'interpréter le christianisme, car les chevaliers et aristocrates d'antan avaient la leur qui ne fit pas fortune au regard de l'histoire : « *Tout en se reconnaissant les mêmes principes d'honneur et de service que les samouraïs, la noblesse d'épée (française) ne réussit pas à faire triompher ses valeurs, car depuis l'échec de la Fronde, c'est une version bourgeoise de la bienfaisance chrétienne qui s'affirme. Elle s'en consolera en brocardant le pharisaïsme, en riant des tartufes et de leurs dupes...* » précise Maurice Pinguet dans son ouvrage *La mort volontaire au Japon*.

3.

La diversité des points de vue, des inspirations spirituelles et des façons de *s'offrir au destin* se heurtèrent donc au monothéisme de la pensée, à la religion du salut. L'autonomie ne peut plus être admise dans un monde où l'Église n'oriente plus les hommes qu'à une seule *destinée*. Ce qui fut ouvert ne peut plus qu'être fermé désormais : la liberté élevée sur les braises ardentes de l'autorité. Ainsi est née la « liberté » *conditionnelle*. Le pouvoir, soumis au principe spirituel de l'Ordre divin, ne peut plus que soumettre, et non plus guider, libérer les énergies. Après les interprétations toutes personnelles et empreintes d'héroïsme païen par l'aristocratie du Moyen Âge d'un christianisme encore mal assuré – une chrétienté toute européenne -, il vînt un temps où s'imposa une pratique rigoureuse du dogme par le pouvoir lui-même.

4.

Parce qu'il fut un temps où cette nécessité s'imposa comme d'une survie pour l'État. Au XVI^{ème} siècle, le conflit faisait rage entre catholiques et protestants. L'autorité du monarque s'était édiflée sur une entente entre l'Église et le pouvoir temporel : assurer de la part de ce dernier le « bonheur » de ses sujets, la voie sacrée de leur Salut. En ce faisant, l'État dû prendre partie en se mêlant de ce qui concernait au premier chef le choix individuel des sujets, leur choix confessionnel, attaché par conséquent à la vie civile et non point à la vie politique. Du moins, est-ce qui fit qu'un juriste nommé Jean Bodin opposa une conception nouvelle de la souveraineté. « *Mais s'il advient au prince souverain, de se faire partie, au lieu de tenir la place de Juge souverain, il ne sera rien plus que chef de partie, et se mettra au risque de perdre sa vie, quand l'occasion des séditions n'est point fondée sur l'État, comme il est advenu pour les guerres touchant le fait de la religion [...]* » comme il l'exprime dans son maître ouvrage *Les Six Livres de la République* écrit en 1576. Il fallait, selon le concepteur d'une souveraineté *absolue* échue au monarque, que celui-ci se tînt au-dessus de la mêlée des sujets et ne dicte sa loi que pour y faire régner l'Ordre.

5.

Mais quel est donc la nature de cet Ordre ? À partir du moment où la décision a été prise de transposer la souveraineté vers ce qui doit représenter la « tête » chapeautant l'organisme social -

l'absoluité du pouvoir – il importe à ce pouvoir d' « ordonner les ménages », c'est-à-dire d'organiser la société humaine de telle sorte que chacune des individualités la composant se doivent de maintenir l'ensemble par son arrangement avec les autres, par ses diverses contractualisations qui participent au *maintien* de l'échafaudage hiérarchique. Une hiérarchie, ce dit en passant, qui prend sa source « d'en-haut », et déverse le flot de son despotisme au travers de ses strates administratives. S'en suit nécessairement, comme par répercussion, une dépossession lente mais certaine de la capacité inhérente aux communautés humaines à l'autonomie, de leur *résilience*. Une dépossession de la souveraineté en faveur d'un pouvoir qui accumule dictat et autorité, *potestas* et *auctoritas* !

6.

Cette vision de la souveraineté eut une destinée heureuse, de Bodin à l'Union Européenne, mais au prix de la dévalorisation d'une force contenue dans ce que les communautés humaines transmettaient à leurs descendants depuis des millénaires : une puissance vers l'autonomie, une volonté vers la puissance. Le besoin de circonscrire au mieux la résilience humaine ainsi que l'instinct anthropologique de s'assembler afin de pouvoir accroître sa propre puissance et trouver en une culture commune l'assise nécessaire au maintien de toute élévation collective et personnelle, tend à saper la dynamique civilisationnelle qui nous unit bon gré mal gré en Europe depuis des temps immémoriaux. Nous avons parfaitement raison de nous plaindre d'une « gouvernance » qui nous réduit à l'image d'entités soumis à une gestion rationaliste de l'espace et du temps. Mais encore nous faut-il comprendre qu'en vérité nous ne sommes pas là face à une déchéance du pouvoir absolu, plutôt qu'à sa forme la plus administrative et tyrannique, la plus lointaine et implacable. L'impératif, économique ou autre, mais surtout économique, est la nouvelle souveraineté. Elle est le nouvel absolu.

7.

Le pouvoir est dans l'État-nation, l'autorité dans l'économisme. La souveraineté s'y *confond*. L'individu aujourd'hui feint de régner mais son pouvoir n'est qu'illusion, reposant sur une prétendue autarcie, inatteignable. Mais, tout comme la nature qui ordonne un ensemble disparate d'atomes épars afin de se constituer et finir par se donner un sens en l'homme, le pouvoir absolu des modernes, même paré du doux nom de « libéral », contraint et ordonne et décide et soustrait. L'une tire donc sa force de ce qu'elle contient en elle-même, l'autre de ce qu'elle enlève à tous. Chez la première la puissance perdure dans le devenir, chez le second elle devient orpheline et se glace ; elle se transforme lentement en impuissance. Comment se traduit cette impuissance ? Par l'imposition catégorique qui est faite au monde de se soumettre aux conditions morales d'une linéarité progressiste, mais toujours dans l'intérêt d'une pensée matérialiste et hédoniste à la remorque d'une « autorité » rationaliste et *autoritariste*. Qu'est-ce qu'une « autorité » après tout qui passe pour être imprévisible et inconséquente ? Un manque d'autorité ? Ou un renversement de la signification de l'autorité ? Une autorité qui se devrait de fédérer, et dont sa négation ne fait plus qu'assembler les individus déracinés. Celle-ci a le souci de faire société, alors qu'une réelle autorité issue du corps social se démarque de par son *assurance* – de *securus* : *sine* (sans) et *cura* (soucis) -.

8.

Mais il ne peut échapper que la souveraineté bodinienne, dès lors que l'on limite son regard à l'époque où elle a été enfantée par cet esprit tourmenté, n'en est pas moins une *affirmation*. L'affirmation d'un pouvoir nécessaire face à la déliquescence d'un temps, mais aussi surtout celle de l'autorité en éclairceuse d'une transcendance qui trouvait ainsi à s'exprimer de nouveau. C'est aussi

une certaine affirmation du politique, de la *Res Publica*, du pouvoir de décision, de trancher ! N'est-ce pas là le premier tranchant de l'épée de la souveraineté ? Celui qui symbolise le pouvoir ?

9.

Mais pour qu'épée il y eût, il fallût aiguïser un deuxième tranchant. C'est ce que fit Johannes Althusius au début du XVII^{ème} siècle, juriste allemand qui réagit à l'absolutisme monarchique croissant de son temps par l'écriture savante de son maître ouvrage *Politica methodice digesta*. Opposée aux principes exposés par Bodin en ce qui concerne le lieu où la souveraineté devait trouver à s'exprimer et s'affirmer, sa thèse, comme l'écrit Gaëlle Demelemestre, « d'une souveraineté nécessairement possédée par le peuple n'entraîne pas assez dans l'esprit de son temps pour se voir relayée par des disciples et prendre sa place légitime dans notre patrimoine intellectuel. » (*Introduction à la Politica methodica digesta de Johannes Althusius*, éditions du Cerf, p. 7). Malgré cela, Althusius a encore le pouvoir d'aiguïser notre attention, particulièrement en notre époque de grande incertitude et de totale incapacité de discerner entre pouvoir et autorité. Car le deuxième tranchant de l'épée de la souveraineté, c'est l'autorité ! Et c'est bien elle qu'Althusius désirait séparer, en la réhaussant, du pouvoir. Son but ultime ne fût-il pas en effet de redonner du sens autant à l'un qu'à l'autre en distinguant nettement les lieux d'où chacun d'entre eux devait émaner. Le pouvoir, selon lui, devrait émaner du peuple lui-même, et l'autorité, de ses représentants jusqu'au plus hautes sphères. Le rôle, et la puissance, dévolus aux représentants, aux gouvernements associatifs, locaux et fédéraux, jusqu'au gouvernement impérial, fruits d'une délégation nécessaire de la souveraineté détenue par le peuple fédéré, préservent, dans la thèse d'Althusius, le maillage énergétique des arrangements sociaux au sein d'une race d'hommes.

10.

Le pouvoir, selon Althusius, ne saurait donc se confondre avec l'autorité, tant en un même lieu qu'en un même homme ou gouvernement. Le pouvoir est une énergie qui émane des nécessités inhérentes à la vie humaine, à sa vie en communautés, Il prend naissance dans les entrailles du « social » et s'élève par nécessité vers des instances gouvernementales qui deviennent les garantes de la liberté et de la pérennité de l'organisation « symbiotique » du peuple. L'autorité, détenue par les sphères dirigeantes, est un *continuum*, c'est-à-dire un devoir sacré de maintenir la cohésion de l'ensemble par l'obtention de la part nécessaire de la souveraineté pour ce faire. Cela implique forcément un pouvoir de contrainte détenu par les chefs, mais un pouvoir *délégué*. Ils *sont* l'autorité, le peuple leur prête alors le pouvoir indispensable à l'exercice de leurs fonctions, dont la première d'entre elles est de gouverner en vertu du *Bien commun*, et pour l'intérêt général jusqu'au plus haut niveau, celui de l'Empire, ou de la *Res Publica*.

11.

Lorsque l'autorité s'identifie au pouvoir jusqu'à ne faire qu'un, jusqu'à ne plus permettre que l'on puisse reconnaître deux lieux distincts, deux polarités de la souveraineté partagée entre l'être de la communauté et sa dynamique créatrice, l'on forge alors un couteau de boucher ! Un couteau n'a qu'un tranchant, fait pour tailler sur pièce, pour décider seul au nom de Dieu quelle doit être la part maudite et quelle doit être celle, divine, des deux morceaux n'en faisant qu'un au fond. Couteau sans garde parce que sans immanence ; souveraineté imbue de transcendance dont l'état « normal » finit par s'identifier avec un état d'exception sans fin. Le lieu de la politique n'est pas forcément celui de la décision finale, à moins de faire un mélange des genres. L'autorité est la garante des *possibilités* et de l'*ordre*, c'est-à-dire qu'elle se doit, au nom de l'éternité qu'elle symbolise, de pouvoir rendre

pérenne la pratique du pouvoir au sein de l'organisme symbiotique d'une communauté humaine. La politique nourrit et dynamise cet organisme, sépare le bon du mauvais en son sein, et les décisions finales doivent être prises par ceux dont il convient de trancher afin que puisse perdurer la condition même de toute vie : la création. *Avoir autorité* ne devrait donc pas être « avoir le pouvoir » mais en affirmer le sens !

12.

L'autorité ne peut qu'être confiée qu'à ceux qui la méritent. En d'autres termes, l'autorité est une confiance déposée sur un sommet qui éclaire chaque homme de sa lumière éternelle, et ses dépositaires sont leurs obligés. C'est en retour une créance. L'épée est ainsi, par l'immanence et la transcendance de la garde et de la lame, comme par son double tranchant, le symbole parfait d'une souveraineté qui est, en fait, le corps, l'âme et l'esprit d'un peuple... et d'un Empire.

